

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr #NonAuHarcelement

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.



HARCÈLEMENT

3020

Service & appel gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

CYBERHARCÈLEMENT



* Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00, appel anonyme, gratuit et confidentiel

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement

